

## **Procès-verbal de la séance du CC du 6 décembre 2018 à la Grande salle de Belmont, 18h15**

Présidence : M. Christian Marrel

Secrétaire : M. Didier Bérard

### **1. Appel**

#### **Acceptation de l'ordre du jour**

#### **Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 15 novembre 2018**

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale et M. S. Ruby, boursier communal. Dans le public, le président relève la présence de M. Dominique Gamboni, responsable du service technique de Mme Valérie Guex, boursière adjointe.

Se sont excusés Mme la députée Muriel Thalman et M. Jean-Philippe Chaubert, président du CC de Paudex.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 35 membres présents, le quorum est atteint.

**Personnes excusées** : Mmes les Conseillères S. Brändle, S. Chatelan-Daubercies, C. Gygi, D. Mangold, S. Manné, V. Rodondi, D. Zamaros et MM. les Conseillers F. Bovey, P. Crivelli, H. da Silva, G. de Pierri, B. Favre, S. Gabella, A. Kalogeropoulos, C. Novelli, O. Schaer, A. Trumic, F. Zurcher.

**Personnes absentes** : Mme C. Bugnon et MM. M. Belardinelli, J.-B. Brunet, P. Bugnon.

*2 conseillers sont arrivés en cours de séance.*

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 15 novembre 2018 est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à l'unanimité. Remerciements au secrétaire pour la rédaction.

### **2. Assermentation de Madame Hannah Grossenbacher**

Le président présente en quelques mots la nouvelle membre, puis demande à Mme Hannah Grossenbacher de s'avancer. Le texte officiel est lu et la conseillère prête serment. Elle est applaudie par l'assemblée et rejoint nos rangs.

### **3. Communication du Bureau du Conseil**

Le président a participé le 20 novembre à la séance ordinaire du Conseil intercommunal de l'ASEL à Savigny.

Le 22 novembre, le président et le secrétaire ont accueilli le préfet du district pour la visite annuelle de la commune. Le préfet a contrôlé la bonne tenue des archives du Conseil.

Le président revient sur les votations fédérales du 25 novembre 2018 où la base légale pour la surveillance des assurés a été acceptée alors que les initiatives "Pour les vaches à cornes" et "Pour l'autodétermination" ont été refusées. Le taux de participation s'est élevé à 50,4%.

Voici les séances du CC prévues en 2019 : 28 mars (date de réserve), 2 mai, 27 juin, 31 octobre et 5 décembre.

Le président fait lecture de la lettre de démission de M. Nicolas Megias pour la fin 2018, qui déménagera en Espagne après 50 ans en Suisse et 33 ans à Belmont.

#### **4. Communication de la Municipalité**

Le président passe la parole au Syndic, puis aux membres de la Municipalité.

*Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.*

#### **5. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR) Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)**

Mme Zoia n'a aucune communication pour la CCU.

M. Bartolacelli n'a aucune communication pour la CCAR.

Pour le Conseil intercommunal de l'ASEL, M. Bartolacelli indique qu'une séance de ce conseil s'est tenue le 20 novembre à Savigny pour traiter le budget 2019. *Le rapport est annexé.*

#### **6. Préavis N° 05/2018 : « Budget 2019 »**

Le président donne la parole à M. J.-C. Favre, pour la commission des finances, qui lit le rapport de la Commission des Finances.

Le président donne quelques précisions, à l'adresse du public, pour expliquer les travaux préliminaires effectués avant la séance sur ces documents du budget.

Le président ouvre la discussion sur le préavis.

Page 2, M. Nicolet a une question adressée à la Commission des Finances sur la remarque de leur rapport demandant un effort particulier de réduction des charges au poste 150 - Affaires culturelles et sportives. Il demande le sens de cette remarque. M. Favre répond que lorsque le budget est en déficit, il lui semblerait normal de ne pas augmenter les participations diverses de ce poste, en l'occurrence de plus 25'000

francs par rapport aux comptes 2017. M. Nicolet n'est pas complètement satisfait de la réponse, car aucun élément concret n'est proposé. M. Favre indique que la Commission voulait rendre la Municipalité attentive à ce point pour avoir un effet positif sur les comptes 2019.

Toujours sur ce poste 150, M. Bérard relève que les 4 premiers montants sont liés à des conventions signées et que les 3 derniers montants ont des impacts sur la vie locale. Il espère que la CoFin ne souhaite pas des réductions touchant à nos sociétés locales. Il demande à la Municipalité d'expliquer les participations prévues au poste 3523.02 – Participation aux fonds de soutien aux affaires culturelles. M. le Syndic rappelle que le budget est travaillé depuis l'été. Une somme de soutien avait été prévue pour le théâtre Barnabé ; une réflexion pour un soutien au niveau du district avait été engagée pour une participation de la hauteur d'un ou deux francs par habitant en faveur de cette institution. Ce point a été reporté entre temps, ce qui génère déjà une diminution de 6'400.-. Un autre point est la Fête des vigneron, avec la participation aux frais pour le costume du banneret de notre commune. Si la fête dégage un bénéfice, les costumes seront remboursés. Une participation est prévue pour la Fête cantonale des jeunes campagnardes, qui aura lieu à Savigny, avec de nombreux jeunes de Belmont qui font partie de la Jeunesse de Savigny. En début d'automne, tout a été porté dans le budget et la Municipalité décidera au moment des soumissions. Le Syndic rappelle également que lorsque Belmont faisait partie du district de Lausanne, il y avait une participation au fonds culturel intercommunal, avec environ 10.- par habitant, toujours en vigueur. Dans le district de Lavaux-Oron, nous participons pour 3 francs par habitant, en soutenant le théâtre du Jorat, le festival de jazz de Cully et le Festival Pully à l'heure du Québec, avec la soirée de nos nouveaux habitants à Belmont chaque 2 ans. D'autres charges, comme de la mise à disposition de matériel et de personnel, sont imputées comme écritures internes.

Page 3, au sujet du service informatique (190), M. Michaud pose une question sur les 2 postes concernant le Bureau d'informatique de Pully (BIP). Le Syndic explique que le point 3185 concerne le prix des prestations du réseau informatique commun. Le point 3189 concerne les applications utilisées et leur maintenance: logiciel de gestion des impressions, Microsoft, programme de gestion des PV, antivirus, Abacus, logiciel de gestion des salaires.

Pour les transports publics, M. Novak se questionne sur les charges qui augmentent pour la commune, alors que le rapport des T-L indique des bénéfices qui augmentent et des charges qui baissent. Il a des remarques sur le taux d'occupation des bus, surtout le weekend avec l'utilisation de plus petits bus ; sur l'investissement de bus au diesel, et non pas au biogaz ; le taux de couverture de 36,6%, en comparaison avec d'autres cantons avec un meilleur rendement. Que font les T-L pour améliorer ces points ? Le Syndic répond que les T-L ne font pas de bénéfices. Le taux de couverture indique que les billets et abonnement achetés couvrent 36% des charges des transports – par exemple pour un billet qui coûte 3 francs, il faudrait payer en réalité 9 francs. L'objectif du Conseil d'administration est d'atteindre un taux de couverture de 40%, dans le système Mobilis.

Pour Belmont, une partie des charges de 2017 a été reportée en 2018. L'augmentation de la cadence des lignes 47 et 49 explique également l'augmentation de notre participation, mais marginalement car l'ensemble des coûts est payé par l'agglomération, répartis sur les communes du trafic urbain. Si nous devions payer l'ensemble des coûts, la ligne 49 coûterait à elle-seule plus d'un million par année. En fait, nous payons la quote-part au nombre d'habitants et au nombre d'arrêts, ce qui est tout à fait acceptable. Pour information, la zone urbaine est financée par les communes, avec une participation du canton, d'où des coûts très élevés. Le trafic régional (par exemple la ligne 67) est financé à 2/3 par la Confédération, 2/9 par le canton et 1/9 par les communes.

Les comparaisons avec les autres grandes communautés est difficile, car la topographie est totalement différente, ce qui a un impact sur l'équipement à utiliser. De nouveaux équipements sont à l'étude, mais il faudra garder plusieurs types de motorisation selon les trajets.

Le choix de Belmont d'avoir une alternative à la voiture remonte à 1992 en rejoignant le trafic d'agglomération. De 750-800 voitures pour 1000 habitants, le chiffre est descendu à environ 600 en une quinzaine d'années. Dans l'avenir, la ville de Lausanne sera moins accessible par la mobilité individuelle. De gros investissements sont prévus à Pully et d'autres communes pour les bus à haut niveau de service. Pour Belmont, 6 points d'impôts, ou environ 10% des impôts, sont utilisés pour la mobilité.

M. Henchoz a constaté que des bus articulés circulent à vide le weekend et les jours fériés. Il se demande si des impacts positifs sur les coûts pourraient intervenir en utilisant de petits bus. M. le Syndic indique que l'on ne peut pas changer facilement de type de véhicule pendant la journée, car le chauffeur devrait rentrer au dépôt pour des pauses et il faudrait alors 2 bus en parallèle pour maintenir l'horaire. Les T-L étudient l'augmentation de la capacité des petits bus pour passer de 22 à 30 places.

M. Megias informe que la différence du prix de transport entre un petit et un grand bus est assez minime, selon les calculs des T-L. Il faut garder à l'esprit que pendant un trajet, le chauffeur devra peut-être transporter plusieurs poussettes ou un groupe de personnes non annoncé.

Page 9, M. Blin demande ce que comprennent les frais d'entretien du rural du Signal, poste 3141. M. le Syndic répond qu'un traitement complet de la charpente est nécessaire pour éradiquer une colonie de capricornes de ce bâtiment, utilisé comme dépôt pour les services extérieurs.

Page 16, Mme Rainotte demande des précisions, avec l'introduction du nouveau règlement, sur les grandes différences du poste 460 - réseaux d'égouts et d'épuration. M. le Syndic explique que ce nouveau règlement, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2017, a complètement chamboulé la répartition des montants, avec des montants partiels sur l'ancienne base et la nouvelle en 2017. Le bouclage des comptes 2018 sera le premier exercice qui permettra d'avoir une vision transversale des effets. Il a fallu faire des recherches pour ne pas oublier des conditions dans les factures. Même la commune est maintenant facturée, pour être en règle par rapport aux autres propriétaires.

M. Nicolet a une question par rapport au poste 460.3811 – Attribution aux financements spéciaux, qui se retrouve également pour l'épuration 461.4811. Le Syndic indique que le service des eaux, comme l'épuration, doit légalement avoir des comptes équilibrés. Les bénéfices (les trop-perçus) sont attribués à des financements ou à des amortissements. Les montants se retrouveront au bilan à la clôture des comptes.

M. Nicolet revient sur le rapport de la Commission des finances, en page 3, qui indique que sans certaines écritures, l'année 2019 pourrait terminer sur un bénéfice de 210'450 francs. D'après ses calculs, avec le déficit budgété, il s'agit d'une différence de 550'000 francs qui permettrait de constituer des réserves substantielles surtout sur les comptes relatifs au réseau d'égouts et du service des eaux ; où sont notées ces réserves ? Le syndic précise que se sont des montants affectés qui doivent être portés au bilan des comptes précités.

Page 23, Mme Grossenbacher demande de développer les mesures pour contrer le taux d'absentéisme à la crèche. Grâce à des mesures prises à l'interne, un succès relatif a été remarqué cette année., En comparaison avec les structures d'autres communes, la situation est similaire. Dans le préscolaire, un stress et la pression se font sentir sur les jeunes employées, avec le mode de fonctionnement de notre société et les attentes des parents. Le modèle d'encadrement amène à une fatigue extrême du personnel. M. le Syndic indique qu'un module « santé au travail », avec la formation des cadres, sera prochainement mis en place dans les garderies. Un autre module, concernant le conflit entre personnes, est également en cours de travail.

M. Bolay tient à préciser, au sujet de la remarque du point 150, que la CoFin a voulu sensibiliser la Municipalité à certains points du budget. La Commission n'a pas jugé utile de faire un amendement pour un poste ou l'autre du budget, considérant que lors des dernières années, une grande partie de ses recommandations, pour faire des économies, a été suivie par la Municipalité.

Sans autre question du Conseil, le président passe à la lecture des conclusions. Le préavis 5/2018 est accepté à la majorité, 1 avis contraire et 2 abstentions.

## **7. Divers et propositions individuelles**

Mme Gillard a été abordée par une maman pour savoir pourquoi il n'y a pas de feux de signalisation au passage piéton situé à côté de l'arrêt de bus Grands Champs. M. le Syndic indique qu'un système de feux, inclus une station de synchronisation, coûte cent à deux cents mille francs. Il rappelle que pour justifier un passage piéton, il faut en moyenne horaire une cinquantaine de traversées. Les systèmes de visibilité ont été améliorés. Les enfants empruntent le chemin sécurisé à côté de la sous-station électrique repeinte aux couleurs de Belmont, puis le passage piéton sécurisé. Il y a effectivement plusieurs passages avec feux qui se suivent, mais il serait difficile de justifier la nécessité de nouveaux feux.

M. Bolay nous fait part d'une réflexion au sujet d'un article succinct du journal le Régional. Il n'y avait pas de représentant de la presse, et l'article qui relate la séance du 15 novembre donne un chiffre totalement faux par rapport au déficit budgétisé de

**Commune de Belmont-sur-Lausanne**  
**Conseil communal**

la commune. Il se demande l'interprétation que peuvent faire les habitants par rapport aux membres du Conseil qui ont validé une augmentation du taux d'imposition sur la base d'un montant d'1,2 million de déficit, jamais énoncé. Il espère qu'un rectificatif sera fait. M. Nicolet intervient pour indiquer qu'il est la source d'informations et qu'un chiffre transmis a été mal interprété : l'augmentation des charges a été traduite en déficit. Il est intervenu auprès du journal pour signaler cette erreur et demander un rectificatif.

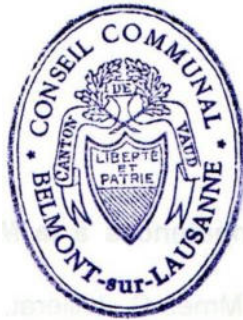
Il est 19h46 lorsque le président clôt la séance du 6 décembre 2018, en invitant les Conseillers et le public à l'apéritif, avec l'accueil des jeunes citoyens et des personnes naturalisées, qui sera suivi du repas de fin d'année.

**Pour le Bureau du Conseil communal**

le président



Christian Marrel



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## *Conseil communal*

---

**Délégué Municipal de la CCAR au conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »**

**Conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »**

### **Présentation du budget 2019**

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai participé le 20 novembre 2018 à 18h30 à Pully, en tant que délégué Municipal au sein du conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois », à la présentation du budget 2019.

Il s'agit du huitième budget présenté à l'ASEL. Il est en hausse par rapport au budget 2018 (+ 3.9%) et surtout par rapport aux comptes de 2017 (+10.9%), ce qui n'a pas manqué d'interpeller la commission de gestion, laquelle a fait remarquer que si celles-ci continuaient à ce rythme, le budget risquait de doubler dans une quinzaine d'années.

Or en fait, il ne faut pas se focaliser sur la période 2017 à 2019, puisqu'en 2017 il y a eu d'importants reports de dépenses de matériel et de salaire qui ont pesé sur les budgets 2018 et 2019.

Pour mieux comprendre, il faut faire une comparaison sur une plus longue période, par exemple 2014 et 2019 et l'on constate que l'augmentation annuelle moyenne est d'environ 2,6%; celle des participations des 4 communes de 2,1%, ce qui reste donc raisonnable.

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2018, augmente en moyenne de 2.3% (sauf pour la commune de Savigny 5%), soit pour la commune de Belmont-sur-Lausanne cela représente un écart de 0.1% (budget 2018 : CHF 542'658.80/budget 2018 : CHF 543'438.03), soit CHF 779.23.

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2017, augmente de 16.3%, soit pour la commune de Belmont-sur-Lausanne cela représente un écart 6.7% (comptes 2017 : CHF 509'359.86/budget 2018 : CHF 543'438.05), soit CHF 34'078.17.

La moindre augmentation de la participation de la commune de Belmont-sur-Lausanne s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Par conséquent, le budget 2019 qui est proposé aux différentes communes partenaires est en augmentation par rapport à celui de l'année 2018 (+ 3.9%). Cette progression que l'on peut qualifier de raisonnable est la résultante de l'engagement d'un policier supplémentaire, de l'adaptation du loyer du poste de police suite aux importants travaux qui ont été effectués et de la mise en place du système d'aide à l'engagement décentralisé (SAGA).

Le Conseil intercommunal a validé le budget 2019 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois ».

Mesdames et Messieurs les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 6 décembre 2018

Jean-Charles Bartolacelli, délégué municipal de la CCAR au conseil intercommunal